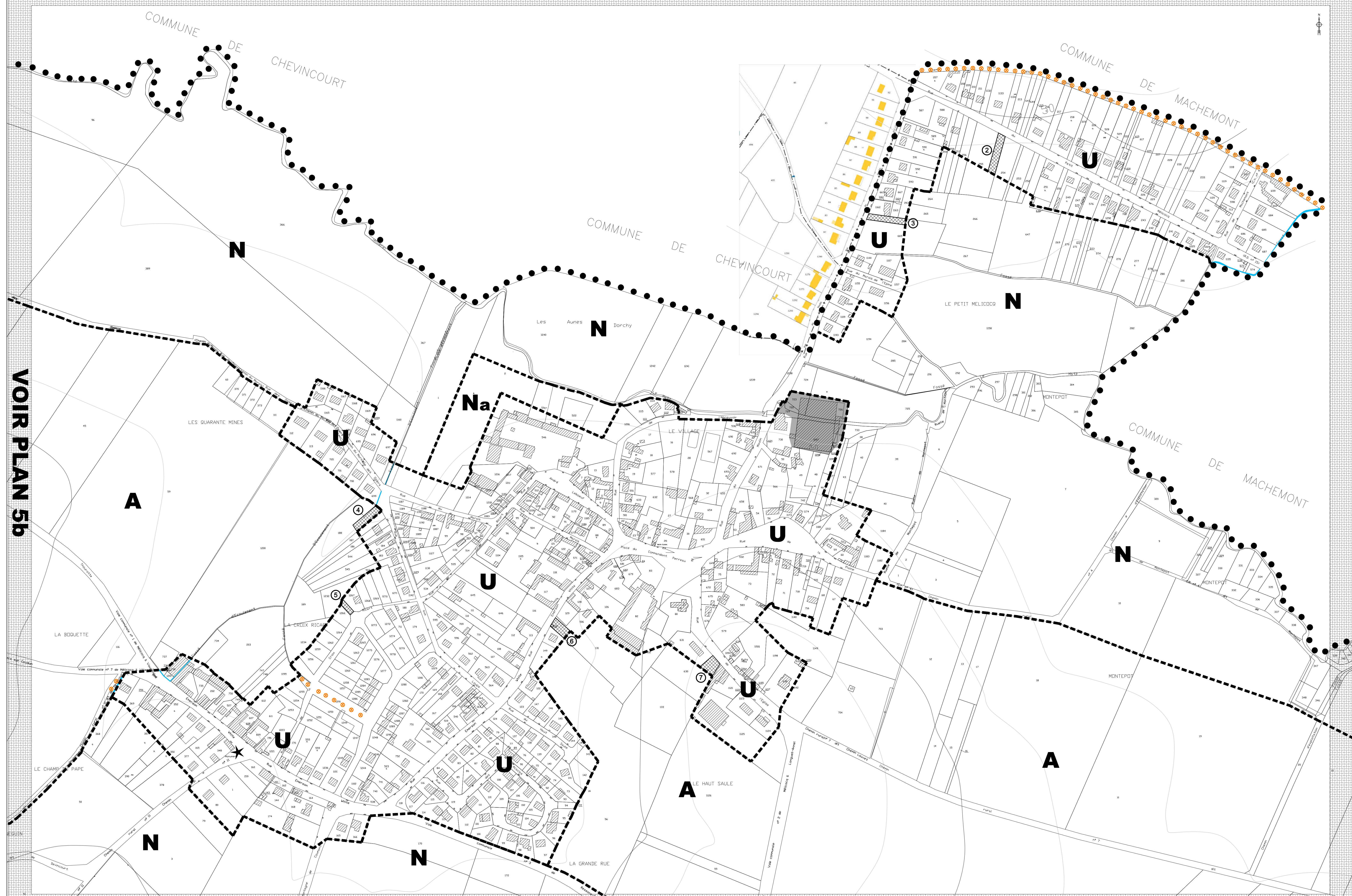


VOIR PLAN 5b



LEGENDE

- Limite communale
- Limite de zone
- Courbes de niveau
- ★ Elément de paysage à protéger au titre de l'article L.151-19 du Code de l'Urbanisme
- ▨ Emplacement réservé au titre de l'article L.151-41 du Code de l'Urbanisme
- ⊗ ⊗ ⊗ Tronçon de voie sur lequel tout nouvel accès automobile est interdit
- Fossé d'écoulement autour duquel une marge inconstructible est instaurée
- Secteur soumis à des Orientations d'Aménagement et de Programmation (voir document n°4)
- ▨ Partie visible sur un autre plan
- U** Zone urbaine mixte
- A** Zone agricole
- N** Zone naturelle ou forestière
- Na** Secteur naturel où les activités agricoles sont autorisées

URBA-SERVICES 83, rue de Tilloy - BP 401 - 60004 BEAUVAIS CEDEX  
 Téléphone : 03.44.45.17.57  
 Cabinet de conseils en urbanisme Fax : 03.44.45.04.25  
 contact@urbaservice.fr

**Commune de  
MELICOCQ**

**PLAN LOCAL  
D'URBANISME**

DOCUMENT  
PROVISOIRE

ARRET  
Vu pour être annexé à la  
délibération en date du :  
05 AVR. 2017

5c

**REGLEMENT GRAPHIQUE**  
**PLAN DE DECOUPAGE EN ZONES "Village"**  
 Echelle : 1/2000e

VOIR PLAN 5b